

né dans ce charbonnier et m'a jeté dedans en me disant que, si j'appelais, il me tuerait. Il m'emporte tous les soirs un morceau de pain et une cruche d'eau.

MOUTIER.

Pauvre garçon ! »

La voix de Moutier fit tressaillir Torceonet.

TORCHONNET.

Mon Dieu ! mon Dieu ! Il y a quelqu'un avec vous, Jacques ? Mon maître le saura ; il dira que j'ai parlé, et il me tuera.

MOUTIER.

Sois tranquille, pauvre enfant ! C'est moi qui t'ai aidé, il y a trois ans, à porter ton sac de charbon ; je suis l'ami, le père de Jacques, et je ne te trahirai pas. Quand le monsieur est-il parti ?

TORCHONNET.

Le maître dit qu'il est parti, mais je ne crois pas ; car j'ai entendu ce soir la voix du monsieur, qui parlait très haut, puis mon maître qui jurait, et puis beaucoup de bruit comme si on se battait, et puis le frère et la femme de mon maître qui parlaient très fort, puis rien ensuite, et il est venu m'apporter mon pain. »

Moutier frémissait d'indignation. « Auraient-ils commis un crime ? se demandait-il, ou bien se préparent-ils à en commettre un ? Comment faire pour l'empêcher, s'il n'est déjà trop tard ? Tout est fermé... Impossible d'entrer sans faire de bruit... Ce n'est pas que je les craigne ! Avec mon poignard algérien et mes pistolets de poche, j'en viendrais facilement à bout ; mais, si le pauvre étranger vit encore, ils le tueront avant que je puisse briser une porte et entrer dans cette caverne de brigands. Que le bon Dieu m'inspire et me vienne en aide ! Chaque minute de retard peut causer la

mort de l'étranger. »

Moutier se recueillit un instant et dit à Jacques :

« Rentre à la maison, mon enfant ; tu me gênerais dans ce que j'ai à faire.

JACQUES.

Je ne vous quitterai pas, mon bon ami. Je crois que vous voulez voir s'il y a quelque chose à craindre pour l'étranger, et je veux rester près de vous pour vous venir en aide.

MOUTIER.

Au lieu de m'aider, tu me gênerais, mon garçon. Va-t'en, je le veux... Entends-tu ? je te l'ordonne. »

Ces derniers mots furent dits à voix basse comme le reste, mais d'un ton qui ne permettait pas de réplique ; Jacques lui baisa la main et partit. A peine était-il assez éloigné pour qu'on n'entendît plus ses pas, au moment où Moutier allait quitter le hangar sombre qui l'abritait, la porte de l'auberge s'ouvrit encore une fois ; l'aubergiste Bournier sortit à pas de loup, écouta, et, se retournant, dit à voix basse :

« Personne ! pas de bruit ! Dépêchons-nous ; la lune va se lever, et notre affaire serait manquée. »

(A suivre.)

CONDOLÉANCES.

Vous priez M. le Rédacteur de l'*Étudiant* d'insérer dans votre journal les résolutions qui ont été prises par les membres de l'Académie St-Augustin dans la séance tenue le 10 Octobre 1886 au collège de Lévis.

Proposé par M. A. Dulac, secondé par V. Dodier et Arthur Poulin que la résolution suivante soit adoptée : Que la société St-Augustin a appris avec peine la mort d'un de ses membres le regretté Jean Godbout, décédé ces jours derniers aux Etats-Unis.

Proposé par Léger Brousseau, secondé par MM. A. Alary et M. Raymond que MM. les membres de l'Académie St-Augustin se fassent un devoir d'assister au service qui sera chanté pour le repos de son âme, le douze du courant dans la chapelle du collège.

Proposé par M. S. Chabot et secondé par MM. Emile Gelly, H. Garneau que copie des présentes résolutions soient adressées à la famille du défunt, et cela par l'entremise de M. le secrétaire.

Proposé par M. D. Bernier secondé par MM. J. Chabot, V. Dodier, P. Tardif que copie des résolutions proposées par MM. A. Dulac, L. Brousseau et S. Chabot soit adressées au journal l'*Étudiant*.

J. GENDRON, *Président*
C. G. RANCOURT, *Secrétaire*.